



Conditions de vente de Flumroc SA

1 Engagement

La commande constitue un engagement pour Flumroc SA dès la confirmation de commande écrite. Le client doit l'examiner avec soin et annoncer immédiatement d'éventuelles erreurs à Flumroc SA.

2 Livraison

Les dates de livraison confirmées sont observées dans la mesure du possible. La date de livraison ne constitue toutefois pas un jour d'expiration du contrat. Une modification de date n'autorise pas le client à renoncer à la livraison et à exiger des dommages-intérêts. La livraison est effectuée aux risques du client, respectivement du récepteur.

La clause de force majeure 2003 de la Chambre de commerce internationale est partie intégrante du présent contrat. Les situations suivantes sont en sus considérées comme des cas de force majeure: cyberterrorisme ou toute autre forme de cyberattaque, incidents de sécurité, perte ou corruption de données accidentelle ainsi qu'événements semblables.

3 Réclamations

Lors de la prise en charge de la marchandise, celle-ci doit être contrôlée immédiatement par celui qui la reçoit, en ce qui concerne sa complétude et son bon état. D'éventuelles réclamations doivent être mentionnées en tant que réserve sur les papiers de transport et annoncées à Flumroc SA dans les 24 heures.

4 Prix

Les prix sont fixés sur la base de la liste des prix valable au moment de la livraison. Flumroc SA se réserve le droit de modifier en conséquence la confirmation de commande. La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas comprise dans les prix et est facturée en plus. Des prestations complémentaires peuvent être facturées séparément.

5 Paiement

En cas de dépassement du délai de paiement convenu, Flumroc SA se réserve le droit de retarder des ordres de livraison déjà confirmés ou de se retirer du contrat ainsi que d'exiger du client la réparation du préjudice. Les conditions de paiement indiquées sur la facture sont applicables. Sauf accord contraire, les factures doivent être payées dans les 30 jours.

6 Propriété intellectuelle

Flumroc SA détient en exclusivité tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle tels que, par exemple, les droits de dessins, les droits de marque, les droits d'auteur, les droits de brevets, les droits sur les noms de domaine, les secrets commerciaux et autre propriété (semi-)intellectuelle, les emballages, les codes sources, les matériaux préparatoires ainsi que leur dénomination et tout ce que développe Flumroc SA en lien avec la préparation de ses produits et ses prestations.

7 Garantie

Flumroc SA donne une garantie pour la qualité de ses produits. Ceux-ci sont contrôlés avant l'expédition. Le destinataire doit contrôler la qualité des produits lors de la réception. Des défauts éventuels doivent être annoncés à Flumroc SA dans les 8 jours.

La garantie consiste uniquement au remplacement des produits dont Flumroc SA admet qu'ils présentent un défaut. D'autres droits à une garantie ou à un dédommagement sont exclus.



Flumroc SA rejette toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de produits défectueux ainsi que les dommages qui pourraient en résulter.

Pour permettre le traçage des marchandises défectueuses, le client doit conserver les étiquettes des paquets avec la désignation du produit.

8 Retours

Les renvois de marchandises défectueuses ou faisant l'objet d'une réclamation doivent être discutés avec la direction de Flumroc SA.

9 Limitation globale de responsabilité

Flumroc décline toute responsabilité vis-à-vis de l'acheteur en cas de pertes ou de dommages directs et consécutifs, de dommages matériels, de pertes de revenu, d'atteintes à la réputation commerciale, de pertes de chiffres d'affaires ou de dommages annexes et consécutifs semblables.

Dans tous les cas où Flumroc se trouve dans l'obligation de répondre de dommages indirects, ces dommages indirects ne peuvent jamais dépasser la valeur de la facture des produits et/ou prestations fournis.

Toute prétention à l'encontre de Flumroc s'éteint 12 mois après le jour de l'expédition des produits ou de la fourniture des prestations de Flumroc, dans la mesure où la prétention n'a pas été reconnue par Flumroc.

10 Exportations

Flumroc satisfait à toutes les exigences des prescriptions de contrôle des exportations de l'UE, des États-Unis et des Nations Unies qui sont en vigueur au niveau national et qui interdisent l'exportation de marchandises et de prestations définies dans certains pays ainsi que différentes entreprises et personnes.

11 Code de conduite

Flumroc fait partie du groupe danois ROCKWOOL. ROCKWOOL suit un code de conduite qui assure un haut degré d'intégrité. Par son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, le groupe ROCKWOOL s'est engagé à assumer une responsabilité fondamentale dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. ROCKWOOL attend de ses clients qu'ils partagent ces principes. Le système de signalement (*whistleblower*) de ROCKWOOL permet à des tiers de signaler des violations graves et sensibles de l'éthique de l'entreprise.

12 Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable au rapport contractuel entre le client et Flumroc SA, à l'exclusion de l'accord des Nations Unies sur les contrats portant sur l'achat international des marchandises. Le for est Flums.

Janvier 2023

Version 1.0 (<https://www.flumroc.ch/fr/downloads/liste-des-prix-conditions-generales>)